



# PROGRAMME ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a besoin pour se déployer d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux grands choix de société.

Les activités du programme Education au développement durable (EDD) sont conduites au sein d'un groupe de pilotage, réunissant des réseaux experts et adhérents du Comité 21. Elles sont relayées par une rubrique « Education au développement durable » dédiée sur le site [www.comite21.org](http://www.comite21.org) : recommandations, outils, suivi des opérations pilotes, retours d'expériences français et européens.

Pour apporter sa contribution au renforcement de l'EDD en France, le Comité 21 est membre du Comité français de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable de l'UNESCO (2005-2015), du Collectif français pour l'environnement vers un développement durable (CFEDD) et a participé aux Comop 26 et 34 du Grenelle de l'environnement.

Deux objectifs du programme :

- ▶ Inciter tous les adhérents du Comité 21 à participer à l'éducation au développement durable ;
- ▶ Promouvoir et accompagner les démarches Agenda 21 scolaires.

## ENCOURAGER LA CONTRIBUTI DES COLLECTIVITES

**enjeux** les collectivités sont des acteurs clés de l'éducation des citoyens (aménagement du territoire, campagnes d'information, bâtiments scolaires).

**objectif** donner des clés d'actions aux collectivités.

**le Comité 21** élabore des recommandations à l'attention des collectivités et valorise leurs démarches innovantes pour l'éducation au développement durable.

- > une note sur le Bilan de l'action des collectivités pour l'éducation au développement durable pour la conférence du Comité français de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour l'éducation au développement durable ;
- > une étude sur la contribution des collectivités à l'éducation au développement durable, en partenariat avec Suez.

## FAVORISER LE SOUTIEN PAR LES ENTREPRISES DES ACTEURS ET PROJETS DE L'EDD

**enjeux** l'éducation au développement durable est un des moteurs des mutations à entreprendre pour le développement durable. Cet axe est encore marginal dans les choix des directions de la communication des entreprises ou des fondations d'entreprises.

**objectif** encourager ses entreprises adhérentes à soutenir les associations d'éducation au développement durable et les actions mises en œuvre particulièrement par les jeunes dans les territoires.

**le Comité 21** crée les liens entre entreprises et associations pour développer l'éducation au développement durable.

- > une note stratégique sur la contribution des entreprises et fondations d'entreprises à l'éducation au développement durable.

## VALORISER L'EXPERTISE ASSOCIATIVE

**enjeux** de nombreuses associations, dont le savoir-faire est reconnu par l'Education nationale, œuvrent pour la formation des enseignants au développement durable, pour accompagner les démarches Agenda 21 au sein des établissements, ou apportent des compétences pédagogiques.

**objectif** valoriser cette expertise associative et inciter les acteurs de l'éducation à faire appel à ces compétences ou à soutenir leurs actions.

**le Comité 21** anime une base de données ressources identifiant par région la liste des formateurs-animateurs pouvant intervenir au sein d'un établissement.

- > actualisation de la base de données des accompagnateurs associatifs d'Agenda 21 scolaire (2010).

## CONTRIBUER A LA MOBILISATION DES EQUIPES

**enjeux** reconnue comme un critère de performance pour les entreprises et les collectivités, elle est source de motivation pour les collaborateurs, d'attractivité auprès des jeunes diplômés très sensibles aux valeurs de leur employeur.

**objectif** proposer aux décideurs des entreprises et des collectivités locales, des outils pour mobiliser les collaborateurs (sensibiliser, former et accompagner le changement), pour faire évoluer les pratiques professionnelles.

**le Comité 21, en partenariat avec des Enjeux et des Hommes, a publié un guide opérationnel, composé de 10 fiches pratiques, qui contient tous les repères nécessaires pour mettre en place un projet de mobilisation. Ce guide s'accompagne d'une base de données de bonnes pratiques et d'offres de prestation en ligne (soutenu par l'ADEME, Bouygues Construction, CNFPT).**

> trois réunions en 2010 : diagnostic et déploiement (31 avril) ; intégration aux métiers et aux pratiques de management (16 juin) et ancrage du changement dans la durée (26 octobre).

## DEVELOPPER LES AGENDA 21 SCOLAIRES

**enjeux** former les générations futures au développement durable.

**objectif** mettre en œuvre le développement durable au sein des établissements scolaires.

**le Comité 21 valorise son rôle d'expert au niveau national dans les démarches Agenda 21 scolaires, sur la base d'une méthodologie, considérée comme une référence au sein de la communauté scolaire. Il intervient auprès des adhérents pour les sensibiliser à cette démarche.**

> intervention- formation auprès du réseau et des partenaires ;

> création d'un accès dédié aux Agenda 21 scolaires sur le site portail Agenda21france.org avec une cartographie des démarches DD des établissements scolaires, de l'école au campus (2010) ;

> création d'un blog Agenda 21 scolaire en partenariat avec le web pédagogique : <http://lewebpedagogique.com/comite21-agenda21scolaire/> ;

> un argumentaire « Vers un Agenda 21 scolaire » pour inciter les élus, inspecteurs pédagogiques, chefs d'établissements à impulser ces démarches (Projet ACCES DD), en partenariat avec la CASDEN, qui valorise l'expertise associative ;

> un guide méthodologique *De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable*.

## ELABORER DES PROJETS EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS EDD

**enjeux** mutualiser les compétences à l'échelle des territoires.

**objectif** coordonner et faciliter la mise en œuvre de l'éducation au développement durable via une plateforme nationale de concertation des acteurs de l'EDD.

**le Comité 21 intervient dans de nombreuses instances et collabore à différents projets pour inciter les acteurs de l'EDD à contribuer à l'éducation au développement durable, notamment à travers l'Agenda 21. Il soutient également les établissements d'enseignement supérieur à s'y engager.**

> Le MEEDDM, avec l'appui du Comité 21, souhaite valoriser et mettre en cohérence cette stratégie de développement durable de l'enseignement supérieur avec les Agenda 21 territoriaux : organisation d'un rendez vous « Mise en œuvre du plan vert dans les campus » (3 novembre 2010) et élaboration d'une note de synthèse ;

> Campagne « **Campus responsables** », en partenariat avec Graines de changement et le WWF France.

> Participation à la création d'un **espace national de concertation des acteurs EEDD** en lien avec le CFEEDD et le Comité français de la décennie pour l'éducation à l'environnement et au développement durable ;

> **Projet ACCES DD** (Agir ensemble pour ACCompagner les Établissements Scolaires et Extra-Scolaires dans leurs démarches de Développement Durable) en partenariat avec le Réseau école et nature (REN), l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCIPIE), le réseau Ecorce (réseau d'Echanges pour la Cohérence et la Réflexion dans les Centres d'éducation à l'Environnement) et l'IFREE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) ;

**contacts** Christine Delhaye, responsable Education au développement durable - 01 55 34 75 23 - delhaye@comite21.org

Anne Lemaire, chargée de mission Education au développement durable - 01 55 34 75 25 - lemaire@comite21.org



**Comité 21**

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . [www.comite21.org](http://www.comite21.org) . [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)